



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité des utilisations pacifiques de l'Espace Extra- Atmosphérique des Nations unies

66^{ème} session
(Vienne, 31 mai – 9 Juin 2023)

Point 8 – Espace et développement durable

Déclaration de la délégation française

= Seul le prononcé fait foi =

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

La France mobilise sa politique spatiale pour la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable et la concrétisation des ambitions des agendas globaux tels que le Programme de développement durable 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, et l'Accord de Paris sur le changement climatique.

Depuis la dernière réunion du CUPEEA, un accord de coopération d'un type nouveau a été conclu entre l'Agence Française de Développement, l'AFD et l'agence spatiale française, le CNES. L'engagement de ces deux acteurs, a déjà permis l'émergence de projets de coopération de grande ampleur tels que la création d'un hub de données géospatiales au Rwanda.

En unissant l'expertise du CNES et de l'AFD, la France se dote d'une approche transversale du spatial au service du développement. Celle-ci permet d'unir autour d'une vision commune et innovante les concepteurs ou les opérateurs

d'infrastructures spatiales et les utilisateurs finaux de données au service de la réussite mondiale des Objectifs du Développement Durable.

Monsieur le Président,

La France concourt également à la promotion des outils spatiaux au service du développement durable à travers deux types d'instruments multilatéraux :

- Le premier est la Charte internationale espace et catastrophes majeures dont l'objet est de fournir rapidement des images satellites en cas de catastrophe naturelle afin de soutenir les opérations de secours et humanitaires dans le monde entier. Proposée conjointement par le CNES et l'Agence Spatiale Européenne, la Charte est opérationnelle depuis 2000 et compte aujourd'hui 17 agences spatiales membres et 5 agences privées contributrices. Ce dispositif a été activé 819 fois depuis sa création. A ce jour, plus de 30% des cartes de dégâts qui sont produites dans le cadre de la Charte internationale Espace et catastrophes sont générées à partir des images des satellites français Pléiades. Encore récemment en février 2023, la Charte a été activée à deux reprises pour la Türkiye et la Syrie à la suite du séisme ayant touché ces deux pays.

- La France agit également en lien avec de nombreuses agences spatiales représentées au sein de notre Comité à travers l'Observatoire Spatial du Climat (SCO). Le SCO contribue à la mise en œuvre des objectifs ambitieux fixés par l'Accord de Paris en développant des outils opérationnels pour aider les territoires vulnérables à s'adapter au changement climatique. Ma délégation reviendra plus spécifiquement sur cette initiative à l'occasion de l'examen du point 11 de l'ordre du jour.

Je vous remercie. /.